



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LA MOBILITÉ DURABLE : UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE



Applicable effectivement depuis le 11 mai 2020, le forfait mobilité durable permet d'offrir des avantages aux salariés en franchise de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

[Consultez la fiche explicative sur la mobilité durable](#)

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes